



ORGANISME DE  
BASSIN VERSANT  
DU SAGUENAY

Mémoire de l'Organisme de bassin versant du Saguenay

**Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay**

Bureau des audiences publiques sur l'environnement

**Décembre 2010**

## **Présentation de l'Organisme de bassin versant du Saguenay**

L'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) est une table de concertation réunissant différents acteurs de l'eau représentatifs des activités qui ont cours sur les bassins versants de la rivière Saguenay.

La mission de l'OBV Saguenay est d'assurer et de promouvoir la protection, la mise en valeur et le développement du bassin versant (bassin hydrographique) de la rivière Saguenay, dans le respect de son écosystème et dans une perspective de développement durable. Le mandat de l'organisme est d'élaborer un plan directeur de l'eau, en concertation avec le milieu, et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre, tel que le décrit le cadre de référence produit par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Pour y parvenir, l'OBV Saguenay s'est donné plusieurs objectifs qui sont :

- Sensibiliser les intervenants, les utilisateurs et la population à la gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
- Promouvoir les principes de la gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
- Stimuler l'échange d'information concernant le bassin versant entre intervenants du milieu et avec la population ;
- Encourager le partage des ressources pouvant contribuer à l'amélioration de la gestion intégrée de l'eau du bassin versant ;
- Élaborer et susciter des projets respectant les principes du développement durable sur le bassin versant ;
- Élaborer et appliquer des outils de gestion, de planification et de suivi pour la gestion globale et intégrée de l'eau par bassin versant tel qu'un plan directeur de l'eau (PDE);
- Favoriser l'arrimage et l'harmonisation du PDE avec les outils de planification du territoire existants.

L'OBV Saguenay est l'un des quarante (40) organismes de bassin versant reconnus et financés par le Gouvernement du Québec afin de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional tel que le précise la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (L.Q. 2009, c.21).

### **Intérêt de l'OBV Saguenay sur le projet**

En tant qu'organisme voué à la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau par la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant de l'eau, l'OBV Saguenay est intéressé au devenir de l'eau au Saguenay. Le projet de construction de l'usine AP50 du complexe de Jonquière interpelle l'OBV Saguenay étant donné les impacts négatifs possibles et appréhendés, à court et long terme, sur la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine des bassins versants du Saguenay.

Bien que nous sommes conscients que les émissions atmosphériques de l'usine AP50 puissent avoir un impact sur la qualité de l'eau de surface (et ultimement possiblement les eaux souterraines) du secteur et aux alentours via une dispersion atmosphérique variable, nous limiterons nos recommandations aux sources directes de contamination possible des eaux de surface et souterraines du site de construction de l'usine et du complexe industriel de Jonquière.

## **Avant-propos**

Le promoteur, Rio-Tinto-Alcan, prévoit réaliser son projet de construction d'usine AP50 en trois phases de construction. Une première phase, qui constitue un projet pilote, prévoit produire environ 63 000 tonnes métriques d'aluminium par année. La phase I sera suivie d'une deuxième phase qui élèverait la production de 167 000 tonnes métriques par année. Enfin, la phase II sera suivie d'une troisième phase qui ajouterait 230 000 tonnes métriques d'aluminium par année. Ainsi, le promoteur prévoit produire, à la fin de la phase III, environ 460 000 tonnes d'aluminium par année grâce à son usine AP50. Il faut souligner que le projet pilote (phase I), première usine AP50 au monde, a déjà été autorisée (sans audience publique) et est présentement en cours de construction.

Il a été possible de voir à quelques endroits dans la documentation déposée à la Commission, et particulièrement d'entendre lors de la première partie de l'audience publique, que les données sur lesquelles le promoteur s'appuie pour évaluer la performance environnementale de la future usine AP50 ne sont pas tangibles (puisque l'usine pilote n'est toujours pas en opération) mais issues de pronostics. Dans ce contexte, bien que le promoteur développe la technologie AP50 depuis plusieurs années et qu'il a tout intérêt à bien évaluer les répercussions environnementales d'une usine réelle, il est malaisé, voire impossible, de se faire une image claire de l'empreinte réelle qu'aura ce projet sur l'environnement.

## **Préoccupations et recommandations de l'OBV Saguenay**

Lors des séances de la première partie de l'audience publique sur le projet de construction de l'usine AP50, il a été précisé que le promoteur prévoyait mettre en place plusieurs mesures (certaines temporaires pendant la construction seulement) afin de protéger la ressource eau pendant la construction de l'usine et suite à sa mise en opération.

D'autre part, il a été porté à notre attention que malgré des mesures de protection et des mesures d'urgence mises en œuvre par le promoteur sur le site du complexe de Jonquière depuis plusieurs années, plusieurs déversements accidentels ont affecté la qualité de l'eau de surface et souterraine situées sur le complexe industriel et aux alentours.

### *Eaux de surface*

En effet, si l'on couvre uniquement la période de 2007 à 2010, douze (12) déversements accidentels sur le complexe de Jonquière ont été répertoriés et rapportés au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Plusieurs de ces déversements se sont rendus, via les émissaires industriels, jusqu'à la rivière Saguenay. Dont les plus remarquables, des déversements de résidus de bauxite, qui ont coloré en rouge le deuxième plus grand tributaire du fleuve Saint-Laurent et marqué l'imaginaire des Québécois.

Il est important de souligner que le projet prévoit que l'usine AP50 sera raccordée aux infrastructures existantes du complexe de Jonquière. Or, ces infrastructures existantes ont démontré par le passé, notamment au cours des trois (3) dernières années seulement, qu'elles étaient en cause lors de déversements importants.

### **Recommandation 1**

**L'OBV Saguenay recommande que l'analyse du projet de l'usine AP50 du complexe de Jonquière réalisée par la Commission soit effectuée en incluant l'ensemble des infrastructures existantes qui serviront au fonctionnement de l'usine suite à sa construction.**

### **Recommandation 2**

**L'OBV Saguenay recommande que des mesures de protection supplémentaires, tels que des bassins de rétention permanents à l'embouchure des émissaires se jetant dans la rivière Saguenay, soient mises en place afin de d'éviter ultimement tout**

**déversement d'effluents non traités (ou de réduire de façon significative les quantités déversées) dans la rivière Saguenay<sup>1</sup>.**

### *Eaux souterraines*

Aussi, toujours lors des séances de la première partie de l'audience publique sur le projet, il a été possible d'apprendre, grâce au programme de suivi du MDDEP, que certaines problématiques avaient été constatées au niveau des eaux souterraines sur le site du complexe de Jonquière au cours des dernières années. Ainsi, bien que le sol du site industriel soit composé principalement d'argiles relativement imperméables, le MDDEP a constaté que certains dépassements de critères de qualité ont nécessité des travaux correctifs pour régulariser certaines situations, notamment des interventions de pompage d'eau souterraine.

### **Recommandation 3**

**L'OBV Saguenay recommande que des mesures d'imperméabilisation du sol sur le site de construction de l'usine AP50 soient mises en place afin de d'éviter de contribuer à la contamination des eaux souterraines déjà observée.**

### **Recommandation 4**

**L'OBV Saguenay recommande que le programme de suivi du MDDEP soit reconduit et amélioré afin de poursuivre le suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines du complexe de Jonquière<sup>2</sup>.**

### **Recommandation 5**

**L'OBV Saguenay recommande que les résultats de ce programme de suivi sur les eaux de surface et souterraines soient disponibles sur demande<sup>2</sup>.**

### **Recommandation 6**

**L'OBV Saguenay recommande que les résultats de ce programme fassent l'objet d'une présentation formelle aux intervenants intéressés qui en font la demande<sup>2</sup>.**

---

<sup>1</sup> Mesure ultime afin de couvrir plus adéquatement les risques de contamination des eaux de surface liés à l'ensemble des infrastructures de fonctionnement de l'usine AP50, dont les infrastructures existantes, suite à des déversements accidentels.

<sup>2</sup> Il est particulièrement important d'assurer un suivi serré des performances environnementales futures de l'usine et de rassurer les intervenants et la population, étant donné qu'à ce jour, les seules données de performances connues sont issues uniquement de pronostics.

## **Conclusion**

Bien que l'OBV Saguenay ne s'oppose pas à la réalisation du projet de construction de l'usine AP50, il croit que le promoteur peut améliorer significativement son projet par l'ajout de mesures supplémentaires afin de prémunir de tout déversement de contaminants la rivière Saguenay et les eaux souterraines des bassins versants environnants.

Aussi, l'OBV Saguenay croit qu'il est primordial d'assurer un suivi rigoureux des performances environnementales lorsque l'usine AP50 sera en production, et de rendre compte au public intéressé des résultats de ce suivi dans un esprit de transparence et d'intégration au milieu.